

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

PARRAINAGES CITOYENS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - (N° 3478)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 6

présenté par
Mme Forteza et M. Orphelin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.